

# Charte d'accueil de l'apprenti-e en situation de handicap au CFA

en région des Pays de la Loire



## Editorial

**L**a Région des Pays de la Loire et l'Agefiph mènent une politique favorisant l'accueil des apprentis en situation de handicap en milieu ordinaire de formation dans les Centres de formations des apprentis (CFA) de la région.

Cette démarche, conforme à l'esprit de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », s'intègre dans le cadre plus global de la promotion de l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations dans lequel s'inscrivent l'ensemble des politiques publiques de la Région. Elle est en cohérence avec les orientations définies par le Conseil d'Administration de l'Agefiph en matière de soutien à l'alternance, considérée comme une modalité de formation et de professionnalisation répondant de façon pertinente à l'objectif d'insertion professionnelle des jeunes et adultes handicapés.

La politique mise en place vise l'accès à l'apprentissage, la sécurisation des parcours et l'élévation du niveau de formation. Elle s'appuie notamment sur des moyens humains dédiés dans les CFA (un référent handicap dans chaque site de formation) et sur les cinq coordonnateurs départementaux portés par des CFA « supports » financés par la Région et l'Agefiph. Cette politique intègre la mise en œuvre d'une individualisation des parcours de formation complétée, le cas échéant, par la mobilisation d'aides et de prestations spécifiques de l'Agefiph, en compensation du handicap. La Région soutient par ailleurs les projets relatifs à l'accessibilité des sites de formation des apprentis.

Outil de travail pour les professionnels au sein des CFA, la Charte d'accueil de l'apprenti-e en situation de handicap est conçue comme un véritable support d'information en direction des personnes handicapées et de leurs familles. Elle présente l'accompagnement qui est proposé et réalisé quotidiennement par les CFA ligériens à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un projet professionnel par la voie de l'apprentissage (information et orientation, validation du projet professionnel, accompagnement et adaptation du parcours de formation, suivi vers un emploi durable), en vue de la réussite des parcours de formation en apprentissage de tous les jeunes accueillis au CFA.

**Jacques Auxiette**

*Président de la Région des Pays de la Loire*

**Catherine Logeais**

*Déléguée régionale de l'Agefiph*

# La démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap dans les CFA des Pays de la Loire

La démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap portée par la Région et l'Agefiph repose sur le principe d'accès de droit commun dans tous les CFA de la Région, pour les apprentis handicapés. Cette démarche répond aux principes fondateurs de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a redéfini le rôle des acteurs dans le champ du handicap. Plus particulièrement, cette loi garantit la compensation du handicap, une participation effective à la vie sociale et professionnelle et intègre une exigence de qualité au service des usagers.

**Aujourd'hui, la démarche initiée par la Région des Pays de la Loire et l'Agefiph s'appuie sur deux acteurs principaux :**

## **Le référent handicap**

Au sein de chaque CFA et sur chaque site de formation, un référent handicap, sous la responsabilité de son directeur, veille à la prise en compte de la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap par l'ensemble des acteurs du CFA : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs... Il veille au suivi de l'ensemble des bénéficiaires dans leurs démarches et fait en sorte qu'ils puissent accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, notamment par la prise en compte de leur handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des apprentis et de leurs familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de la situation de handicap au CFA et en entreprise.

## **Le coordonnateur départemental**

Dans chacun des cinq départements, un coordonnateur départemental est chargé de créer une dynamique à l'échelon départemental, et d'assurer le fonctionnement et la promotion de la démarche d'accueil. Ce coordonnateur est basé dans un CFA, dit CFA support. Il est l'interlocuteur privilégié des référents handicap pour la mise en œuvre des accompagnements ou aménagements spécifiques nécessaires au bon déroulement de la formation, notamment auprès de l'Agefiph.

Avant l'entrée en apprentissage, il peut être le premier contact des personnes en situation de handicap ayant un projet d'apprentissage.

**Par ailleurs, les CFA ont la possibilité de mobiliser des prestations spécifiques et de bénéficier de soutiens financiers** pour la mise en œuvre d'actions spécifiques en complément du droit commun.

# LES ENGAGEMENTS DES CFA EN DIRECTION DES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP





## Un accueil personnalisé de l'apprenti-e en situation de handicap par le CFA

**Chaque CFA est en mesure de vous offrir un accueil personnalisé et de prendre en compte vos questions et vos attentes.**

Sur chacun des sites du CFA signataire de la charte, un référent handicap, sous la responsabilité de son directeur, est en charge de veiller au suivi de votre parcours de formation en lien avec l'équipe pédagogique, l'entreprise et les autres partenaires.

*La démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap est une mission partagée par l'ensemble du personnel de notre CFA. Le référent handicap en est le pivot. Il est l'un des interlocuteurs privilégiés au sein de l'établissement pour les apprentis, leur famille et les équipes pédagogiques. Le référent nous permet de faire le lien entre l'apprenti-e, les formateurs, l'employeur, les partenaires, d'anticiper les besoins et les approches de chacun, d'établir une feuille de route.*

*Nous avons accueilli davantage d'apprentis en situation de handicap ces dernières années. Cela nous a conduit à étendre nos connaissances et notre réseau, ce qui a nourri et fait évoluer la démarche.*

**Olivier SELFORT, Directeur du CFA de la CCI du Mans (72)**



## Une information sur les métiers, l'offre de formation, la préparation à l'apprentissage, les offres de contrats

**Chaque CFA est en mesure :**

- de vous faire découvrir les métiers préparés, les formations proposées,
- de vous aider dans la définition de votre projet professionnel,
- de vous informer sur les conditions d'accueil, en relation avec votre situation de handicap,
- de vous faciliter l'accès aux offres de contrats d'apprentissage.



**Au 31 décembre 2011, on dénombrait 435 apprentis reconnus travailleurs handicapés en Pays de la Loire, répartis dans 35 CFA sur un total de 29 546 apprentis et 51 CFA.**



## **Des échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage**

**Selon vos besoins, des échanges pourront être organisés avec les structures ou personnes impliquées dans votre parcours :**

- employeur,
- établissement d'origine,
- équipe pédagogique,
- structures spécialisées, etc.



*Depuis la rentrée 2009, nous accueillons un apprenti en situation de handicap qui prépare un CAP boulangerie. Il bénéficie d'un accompagnement par un Sessad. En entreprise, il est très impliqué et travaille avec enthousiasme. Lors des premières semaines, nous l'avons aidé avec le Sessad à relativiser ses erreurs afin de le rassurer et qu'il prenne confiance. Ses collègues ont été sensibilisés pour faciliter l'intégration dans l'équipe.*

*Au démarrage des cours au CFA, il a eu besoin de s'affirmer. Nous l'avons accompagné dans ce sens avec sa famille et nous nous sommes déplacés afin de rencontrer le référent handicap, les professeurs et réfléchir avec eux aux moyens nécessaires à mettre en œuvre pour l'aider à surmonter ses difficultés scolaires. Un apprentissage peut prendre fin suite à un incident mineur du quotidien. Le lien entre le jeune, le service d'accompagnement, l'employeur, la famille et le CFA est indispensable.*

**Olivier Coué - Boulangerie La Régalade  
Stéphane Vasseur - Sessad Pro Les Sables de Trélazé (49)**



## Un accompagnement dans les démarches administratives relatives à la situation de handicap

Chaque CFA est en mesure de vous orienter auprès de partenaires spécialisés pour faciliter vos démarches administratives en lien avec votre situation de handicap :

- reconnaissance de votre situation de handicap,
- demandes de prestation de compensation du handicap (actes de la vie quotidienne),
- dossiers de demande d'aménagement spécifique (durée du contrat, financement de matériel, transport).



## Un parcours de formation adapté et contractualisé

Afin d'accéder à la formation dans les meilleures conditions, votre parcours en apprentissage pourra être individualisé en fonction de vos besoins :

- prise en compte de votre situation individuelle,
- adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins,
- information possible sur ces adaptations auprès de votre employeur et des partenaires impliqués.

*Nous portons une attention particulière à l'apprenti-e durant tout le déroulement de la formation. On se doit d'être à l'écoute et disponible sur des temps de réunions mais aussi au détour d'un couloir. Toutes sortes d'aides peuvent être mises en place : retravailler des points mal compris, mettre en place des aménagements pour les examens (secrétariat, temps supplémentaire, par exemple) ou des aides techniques. Toutes les demandes sont traitées au cas par cas en partant toujours des besoins de l'apprenti-e, des constats des accompagnants, de l'équipe pédagogique et de l'entreprise. On essaie ensemble de trouver la solution qui peut convenir le mieux. Cela rassure l'apprenti-e de savoir que l'on communique tous. On s'en rend compte au quotidien.*

Estelle MARSAT, Référente Handicap - CFA des 3 Villes (53)



## Un suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins

**En fonction de votre progression et selon les situations rencontrées**, votre parcours en apprentissage pourra faire l'objet d'ajustements (aménagement, soutiens, passage des examens...) en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés.

*Dans un CFA du bâtiment, un apprenti était à la limite de la rupture de contrat du fait de difficultés rencontrées en entreprise. Un premier échange a permis d'améliorer la situation avec l'employeur et d'éviter la rupture. En fin d'année, de nouvelles difficultés sont apparues (relationnelles avec les collègues).*

*Des points ont alors été effectués au CFA afin de décider de ce qu'il fallait envisager : échanges, réflexions, travail en commun avec l'entreprise pour comprendre les difficultés de l'apprenti et agir. L'enseignant en technique professionnelle a ainsi pu intervenir en entreprise pour que l'apprenti puisse démarrer sa 2<sup>e</sup> année dans de bonnes conditions. Chacun a pu amener ses compétences et l'association de celles-ci, la création de lien entre tous a permis de trouver une solution efficace et durable.*

Pierre-Marie GOUALIN / Françoise CORABOEUF  
Educateurs - Sessad Pro Varades (44)



## Une information sur la suite du parcours après la formation au CFA

**Vous serez guidé dans les démarches pour la suite de votre parcours à l'issue de la formation au CFA par :**

- une information sur le réseau des partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap emploi, Missions locales...),
- une information sur le réseau formation (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...) pour une éventuelle poursuite de formation,
- une préparation aux techniques liées à la recherche d'emploi : aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien...





## Des contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours

**Un bilan de votre formation en apprentissage** pourra être réalisé et vous être communiqué avant la sortie du CFA (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées...).

Selon votre projet professionnel (emploi, formation), ce bilan pourra faciliter vos démarches auprès des partenaires concernés : employeurs, partenaires emploi, partenaires formation...

*Avant la fin du cycle de formation, l'apprenti-e peut rencontrer le référent handicap pour effectuer un bilan de sa formation et évoquer, avec lui, son projet professionnel et préparer au mieux son insertion après le diplôme.*

*Il/elle peut, par exemple, être accompagné-e dans sa recherche d'une formation, être guidé-e dans ses démarches pour rester dans son entreprise ou en rechercher une nouvelle.*

*Dans tous les cas, le CFA essaie de faciliter des rencontres entre l'apprenti-e, son employeur et, par exemple, Cap emploi, Pôle Emploi ou la Mission locale.*

*Cela peut prendre la forme de réunions d'information collective ou d'entretiens individuels selon les besoins de l'apprenti-e.*

Estelle GUERY - Coordonnatrice départementale - ESFORA  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée (85)

**En 2011, le taux de réussite aux examens des apprentis en situation de handicap dans la région des Pays de la Loire était de 72%.**



# REPÈRES

## L'accessibilité des locaux au sein des établissements de formation

- La Région accompagne financièrement la mise en accessibilité des locaux et équipements des lycées et CFA pour faciliter l'accueil en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

### **Convention de partenariat avec les fédérations et associations**

*Un partenariat a été engagé en 2011 entre la Région Pays de la Loire et les Fédérations et Associations URAPAJH, URAPEI, APF, AFM et COPHAVI\*, visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de scolarisation des lycéens ou apprentis. Un ensemble de mesures a ainsi été arrêté et formalisé dans le cadre d'une convention élaborée au niveau régional afin d'atteindre trois objectifs prioritaires :*

- *garantir aux jeunes en situation de handicap un parcours de formation de qualité leur permettant d'une part d'élever leur niveau de culture, de connaissance et de qualification, et d'autre part de favoriser le développement de leur autonomie,*
- *leur proposer une offre de formation diversifiée, s'appuyant à la fois sur le lycée et sur le CFA et contribuer à les faire accéder à un premier emploi durable,*
- *mieux répondre à leurs besoins dans le cadre de projets adaptés à la situation de chaque jeune et construits avec les membres des établissements de formation, les parents et les jeunes.*

*\* Union régionale pour adultes et jeunes handicapés (URAPAJH), Union régionale des amis et parents de personnes handicapées mentales et de leurs familles (URAPEI), Association des paralysés de France (APF), Association française de lutte contre les myopathies (AFM) et Comité des organisations pour les personnes handicapées visuelles (COPHAVI).*

# GLOSSAIRE

- **Référent handicap** : au sein de chaque CFA et sur chaque site de formation, le référent handicap suit l'ensemble des bénéficiaires dans leurs démarches et fait en sorte qu'ils puissent accéder à la formation dans les meilleures conditions. Il est l'interlocuteur privilégié des apprentis et de leurs familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de la situation de handicap au niveau du CFA et de l'entreprise.
- **Enseignants référents à la scolarisation des enfants handicapés** : le référent de scolarisation est la personne ressource de l'Education Nationale pour tout élève en situation de handicap. Il a un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.
- **Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)** : elle est investie d'une mission de service public pour le développement de l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail dans les entreprises privées. L'Agefiph apporte des services, des aides financières ainsi que l'appui d'un réseau de professionnels spécialisés. Sa gouvernance est assurée par un Conseil d'administration paritaire (représentants des salariés, des employeurs, des personnes handicapées et personnalités qualifiées).
- **FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique)** : créé par la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a pour objectif d'accompagner les employeurs publics dans le recrutement, le maintien dans l'emploi et la formation des travailleurs handicapés.
- **Cap emploi** : dans le cadre d'une compétence territoriale, au sein d'un réseau national, chaque Cap emploi assure une mission de service public. L'objectif des Cap emploi est d'assurer la préparation à l'emploi et de favoriser l'embauche des personnes handicapées auprès des employeurs privés et publics.
- **Missions locales** : les Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec pour objectif de permettre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.
- **Pôle emploi** : Pôle emploi a pour mission d'accueillir, d'indemniser, d'orienter et d'accompagner les demandeurs d'emploi vers l'accès à un emploi. Votre conseiller Pôle emploi peut vous aider dans votre parcours vers l'emploi. Il peut vous proposer :
  - **des services** pour valoriser vos compétences, élaborer votre projet professionnel et organiser votre recherche de contrats d'apprentissage,
  - **des offres** de contrats d'apprentissage, notamment celles qui s'adressent prioritairement aux personnes handicapées.
- **SESSAD** : l'action des Services d'éducation spéciale et de soins à domicile est orientée vers le soutien à l'intégration scolaire et professionnelle et à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, médico-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

# Mon CFA adhère à la charte

Nom et cachet du CFA

## Les coordonnateurs départementaux et leur CFA support :

### Loire-Atlantique

CIFAM : Philippe Le DAULT  
Place Jacques Chesné - BP 38309  
44983 Ste Luce sur Loire Cedex  
**Tél. 02 40 18 96 20**  
pledault@cm-nantes.fr

### Maine-et-Loire

CFA CCI Maine et Loire :  
Françoise PAGEAUD  
Rue Eugène Brémond - BP 22116  
49321 Cholet Cedex  
**Tél. 02 41 49 57 03**  
francoise.pageaud@maineetloire.cci.fr

### Mayenne

CFA des 3 Villes : Marie SCHAETTEL  
39, avenue Chanzy - BP 1329  
53013 Laval Cedex  
**Tél. 02 43 59 03 60**  
m.schaettel@cfa3villes.com

### Sarthe

Groupe CCI Formation :  
Nathalie VAVASSEUR  
132 rue Henri Champion  
Campus « La Californie »  
72100 Le Mans  
**Tél. 02 43 40 60 54**  
nvavasseur@cciformation.net

### Vendée

CFA de la Chambre de Métiers de la Vendée  
(ESFORA) : Estelle GUERY  
24, rond-point du Côteau - BP 75  
85002 La Roche sur Yon Cedex  
**Tél. 02 51 36 53 00**  
eguery@cm-larochesuryon.fr